

Eiffage arrête le PPP de l'hôpital sud francilien

BTP

Cette résiliation est une première en Europe pour une structure hospitalière de cette taille.

L'hôpital de Corbeil-Essonnes assumera seul la construction et la maintenance.

Myriam Chauvot
mchauvot@lesechos.fr

Le divorce est consommé. Le Centre hospitalier sud francilien (CHSF) et Eiffage ont signé vendredi l'accord de résiliation du partenariat public privé (PPP) aux termes duquel le groupe de BTP devait assurer le fonctionnement et la maintenance des bâtiments jusqu'en 2041. Les grandes lignes de la résiliation avaient été annoncées à la mi-mars : Eiffage obtient 80 millions d'euros d'indemnités moyennant certains travaux complémentaires, et fait une croix sur les surcoûts dont il réclamait le remboursement en justice (entre 175 et 200 millions en incluant les frais financiers de retard).

Pour prix de sa liberté, le CHSF, lui, prend en charge le montant originel, hors surcoût, de la construction, soit 344 millions. Selon nos informations, cela passe par deux opérations : il rembourse Eiffage des fonds propres injectés (10 % du montant) et reprend les emprunts bancaires souscrits pour les 90 % restants. Dans l'immédiat, il paie 170 millions (en indemnité, remboursement de fonds propres et TVA). Avec les frais financiers des emprunts bancaires sur 30 ans, la construction lui coûtera au final 680 millions d'euros.

Accumulation de ratés

Cette résiliation, une première en Europe pour un hôpital de cette taille, constitue l'épilogue d'un dossier qui a accumulé les ratés. Avec, d'abord, le choix d'un terrain mal adapté car trop pentu. Puis le client public s'est révélé incapable de figer son cahier des charges et n'a pas mis en place une équipe projet adéquate face au constructeur privé. Pas moins de six directeurs (en

comptant les intérimaires) se sont succédé à la tête du CHSF depuis 2006... Autant d'insuffisances pointées du doigt par le rapport annuel de la Cour des comptes cette année.

A cette valse s'est ajoutée, en cours de construction, la subite décision des ministres de la Justice et de la Santé (Rachida Dati et Roselyne Bachelot) d'étudier l'opportunité de créer une unité de soins pénitentiaire dans les lieux. Résultat : neuf mois d'arrêt d'une partie du chantier. L'idée a été abandonnée, mais rattraper le retard a fait s'envoler les coûts de main d'œuvre. Puis une nouvelle controverse est née en 2011 à la réception des bâtiments, l'hôpital dénonçant des défauts sur des équipements et émettant 8.000 réserves.

Manuel Valls, alors maire, était hostile au projet

Réserve ne signifie pas nécessairement malfaçon : ce peut être une tache de peinture sur un mur et un tel nombre n'est pas inhabituel sur un chantier de cette taille. Mais cela s'ajoutait au dérapage des coûts, à l'incapacité de l'hôpital de payer le loyer annuel (convenu dès l'origine) de 43 millions sur 30 ans et au débat idéologique sur les PPP. A l'étranger, on suit l'affaire et on s'interroge. Au Québec notamment, où deux PPP hospitaliers géants sont justement dans les tuyaux...

L'avenir dira combien le CHSF va dépenser en maintenance. Il estime pouvoir économiser au moins 30 % sur ce poste.

En 2012, face aux syndicats de l'hôpital, dès l'origine hostiles à un PPP, Manuel Valls, alors maire d'Evry a déclaré la formule inadaptée au domaine hospitalier. Il reviendra aux divers hôpitaux livrés en PPP postérieurement au CHSF (Caen, Annemasse, Saint Nazaire, etc.) de tester ce point sur longue période. Mais pas sûr qu'il y en ait de nouveaux à l'avenir. Surtout avec l'arrivée de Manuel Valls à Matignon. ■

680

MILLIONS D'EUROS

Le coût de la construction, au final, pour le Centre hospitalier sud francilien. Le montant originel était de 344 millions d'euros.